

Aperçu

L'exploitation d'une institution financière complexe expose tous nos secteurs d'activité et toutes nos activités à une vaste gamme de risques découlant de questions et de circonstances relatives à l'environnement, notamment les risques liés à la réglementation, à la stratégie, aux finances, à l'exploitation et à la réputation. Selon la gestion qui en est faite, ils peuvent occasionner une perte ou un profit financier, des litiges ou des dommages à la réputation.

Le renvoi aux instances supérieures et la surveillance des principales questions touchant les risques liés à l'environnement sont cruciaux pour maintenir une supervision efficace par la haute direction et le conseil d'administration. La présente politique énonce les principes qui constituent le fondement du système de gestion environnementale de la TD et soutient une culture de conscience des risques qui permet à la direction de rapidement cerner les risques liés à l'environnement et prendre des mesures d'atténuation connexes, de même que de tirer profit des débouchés liés au secteur environnemental en croissance.

1. Objectif

La présente politique définit l'approche de la TD en matière de gestion des questions environnementales et officialise les principes de la TD à cet égard.

2. Portée

La présente politique s'applique à La Banque Toronto-Dominion et à ses filiales en propriété exclusive.

3. Détails et exigences de la politique

La TD doit mettre en place et maintenir un système de gestion environnementale, incluant des processus et des pratiques visant à s'assurer que les questions environnementales sont gérées d'une manière correspondant aux exigences juridiques et réglementaires, à leur valeur et au risque.

Le système de gestion environnementale met en place les politiques, les processus et les méthodes d'exploitation permettant de cerner systématiquement les risques liés à l'environnement et leur incidence sur nos secteurs d'activité et nos activités, et il établit des objectifs en matière de conformité, de rendement et d'amélioration continue.

Le système de gestion environnementale de la TD respectera les principes ci-dessous.

Responsabilités de la TD :

- Se conformer à toutes les exigences juridiques et réglementaires applicables dans les territoires de compétence où nous exerçons nos activités.
- Intégrer l'étude des possibilités et des risques importants liés à l'environnement dans la prise des décisions opérationnelles.
- Gérer notre empreinte opérationnelle dans l'ensemble des secteurs d'activité, du parc automobile et de la chaîne d'approvisionnement.
- Participer activement, avec nos principaux partenaires, à un dialogue sur les questions liées à l'environnement.

- Promouvoir l'engagement des employés afin d'accroître la sensibilisation aux questions environnementales et leur compréhension.
- Encourager et soutenir les initiatives communautaires locales liées à l'environnement.
- Participer au débat public sur les questions liées à la politique en matière d'environnement.
- Élaborer des indicateurs de rendement clés en matière d'environnement et fixer des objectifs qui seront examinés et surveillés régulièrement.
- Communiquer notre politique et notre rendement à cet égard de façon ouverte et transparente.

4. Suivi et contrôle

Le service des Affaires environnementales de la TD exerce une surveillance et aide les secteurs d'activité et les groupes du Bureau de la Société de la TD à l'échelle mondiale à se conformer à la politique.

La conformité est évaluée par rapport aux exigences juridiques et réglementaires et aux politiques, normes et méthodes d'exploitation, comme il est précisé dans le système de gestion environnementale.

La présente politique est revue une fois l'an afin d'en évaluer la conformité aux objectifs stratégiques de l'entreprise, aux pratiques du secteur et aux exigences réglementaires.

5. Rôles et responsabilités

Responsable de la politique : Vice-président à la direction et chef du marketing, Groupe Banque TD

Approbation de la politique : Chef de groupe et chef de la gestion des risques

Politique recommandée par : Le chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Services immobiliers ainsi que le Comité d'orientation des activités environnementales sont chargés de revoir et d'approuver la politique.

Surveillance : Chef de l'environnement, unités fonctionnelles de la TD précisées dans le système de gestion environnementale.

Personne-ressource : Chef de l'environnement